

LE DEVOIR

VOL. CII N° 16

LE JEUDI 27 JANVIER 2011

1,09\$ + TAXES = 1,25\$

Pénurie de classes sur l'île de Montréal

Les commissions scolaires ignorent où loger les milliers d'élèves en surplus au cours des prochaines années

LISA-MARIE GERVAIS

Unités préfabriquées, anciennes ou nouvelles écoles, locaux dans des centres communautaires ou des centres d'achat? Alors que les commissions scolaires de l'île de Montréal se demandent où elles logeront les milliers d'élèves en sur-

plus au cours des prochaines années, et même dès cet automne, le plan de match du ministère de l'Éducation se fait toujours attendre.

«Les demandes [d'ajouts de locaux] sont faites et c'est clair qu'elles sont urgentes», a dit Jean-Michel Nahas, responsable des communications à la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Dans certains cas d'agrandissements, la commission scolaire a déjà commencé à se procurer tous les documents légaux pour effectuer les transferts d'élèves, sous réserve de l'approbation du MELS. «On prend tous les moyens pour que ça fonctionne. [...] Mais il faut attendre le ministère. La balle est dans son camp», a-t-il ajouté en disant

espérer une réponse avant le printemps.

Les commissions scolaires ne pourront pas attendre encore longtemps pour lancer des appels d'offres afin de construire de nouvelles écoles ou des agrandissements qui devront être prêts à

VOIR PAGE A 8: CLASSES

LE BEAU-FRÈRE DE BEN ALI SE TERRE À VAUDREUIL



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La Sûreté du Québec assurait la sécurité aux abords du Château Vaudreuil, où a trouvé refuge «le parrain» Belhassen Trabelsi, beau-frère de l'ex-président tunisien Ben Ali, sous le coup d'un mandat d'arrêt international. Tunis a tenté hier de donner des gages de rupture avec l'ancien régime autocratique en annonçant l'exclusion probable des ministres «bénéficiaires» et le lancement d'un mandat d'arrêt international contre l'ex-dirigeant et six de ses proches, dont Belhassen Trabelsi. Nos informations en pages A 5 et B 5.

Bras de fer sur les sites d'injection supervisée

Québec a retenu pendant un an un rapport favorable de la santé publique

BRIAN MYLES

L'implantation des sites d'injection supervisée (SIS) suscite un véritable bras de fer entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le directeur national de santé publique, selon des documents obtenus par *Le Devoir*.

Le ministère a retenu sous embargo, pendant un an, un rapport d'un comité-conseil qui recommande, noir sur blanc, l'ouverture de SIS, des endroits désignés où les utilisateurs de drogues injectables (UDI) peuvent se piquer, avec du matériel stérile, sans craindre d'être appréhendés par la police.

Le directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint, Alain Poirier, était prêt à diffuser le rapport dès le mois de mai 2009, révélant des documents obtenus en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Or, l'étude a été placée sous embargo, pour être finalement publiée en mai 2010, seulement.

La distribution de matériel stérile d'injection ne suffit pas à enrayer l'épidémie de transmission du

VOIR PAGE A 8: INJECTION

Le Bloc et le Parti vert mal en point

Malgré sa force dans la province, le Bloc québécois n'a pas d'association locale dans une circonscription sur trois

ALEC CASTONGUAY

À la veille de possibles élections fédérales, le Bloc québécois et le Parti vert du Canada ont des dizaines de circonscriptions orphelines au Québec, des endroits où aucune association locale n'est enregistrée. Dans le cas du Bloc, malgré sa force dans la province, pas moins de 21 circonscriptions (sur 75) n'ont pas d'association en mesure de faire des collectes de fonds ou capable de mener des activités officielles avec des militants, a appris *Le Devoir*.

Les machines électorales se réchauffent, mais dans le cas du Bloc québécois et du Parti vert,

VOIR PAGE A 8: BLOC

CALVAIRE D'OKA

Lambert et Joyal dénoncent l'inaction de Québec

«Ce n'est pas parce qu'on a donné 30 000 \$ il y a trente ans qu'on peut se défaire de ses responsabilités»



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Les sept pièces monumentales en bois polychrome sculptées par Guernon dit Belleville datent de 1775.

ISABELLE PARÉ

Les vétérans de la sauvegarde du patrimoine, la fondatrice du Centre canadien d'architecture, Phyllis Lambert, et le sénateur libéral Serge Joyal, jugent que le ministère de la Culture fait fi de ses responsabilités en balayant du revers de la main l'enjeu de la vente aux enchères des bas-reliefs du calvaire d'Oka.

Dans une lettre conjointe publiée en page Idées, les deux signataires dénoncent en bloc l'attitude affichée par la ministre de la Culture, Christine St-Pierre, depuis que *Le Devoir* a publié des informations relayant la vente imminente de chefs-d'œuvre classés datant de 1775, pour financer des travaux de rénovation majeurs sur l'église d'Oka. Les sept pièces monumentales en bois polychrome sculptées par Guernon dit Belleville provenant des chapelles du calvaire d'Oka ont été retirées de l'église d'Oka en prévision de leur mise en vente prochaine par la fabrique.



Phyllis Lambert



Serge Joyal

VOIR PAGE A 8: CALVAIRE

INDEX

05	Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
	Avis publics..	B 6	Météo.....	B 5
	Bourse.....	B 2	Monde.....	B 5
	Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 8
	Décès.....	B 4	Sports.....	B 6
	Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 8
	Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



SOIRÉES CLASSIQUES

Ce soir 20 h

En direct avec l'OSM, Alain Lefèvre interprète entre autres les œuvres de Dompierre, Boudreau et Gershwin.

Réal.-coord.: Pascale Labrie

ALAIN LEFÈVRE: INTERPRÈTE, COMPOSITEUR ET ANIMATEUR



Radio-Canada.ca/musique

ACTUALITÉS

Colisée: un projet culturel, selon les libéraux

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Le projet du nouveau Colisée n'est pas qu'un projet d'ordre sportif: c'est aussi un projet culturel, selon le chef libéral Michael Ignatieff, qui demande plus que de «vagues promesses» de Pierre Karl Péladeau avant d'indiquer si un gouvernement libéral pourrait contribuer au financement de l'amphithéâtre.

M. Ignatieff se dit «favorable à une discussion, mais avec un plan bien chiffré. M. Péladeau dit qu'il va dépenser des millions. Je veux bien, mais je ne peux rien faire comme législateur responsable avec de vagues promesses d'un millionnaire! Ce n'est pas sérieux. Parlons sérieusement et nous serons parties prenantes.»

Sans vouloir s'engager davantage, Michael Ignatieff affirme que «s'il y a un plan d'affaires bien chiffré, avec la participation du privé et la participation active d'autres ordres de gouvernement, nous serons ouverts à devenir des partenaires. Mais il n'y aura pas de subsides publics pour amener une équipe de hockey ou pour des millionnaires, c'est hors de question», a-t-il affirmé.

Le chef libéral a toutefois ou-

vert la porte à considérer le projet comme étant une occasion de renouveler l'infrastructure culturelle de Québec. «Le nouveau Colisée, c'est un projet culturel, un projet de développement économique régional», a-t-il dit.

Cette intervention ramène le débat vers le fonds PPP Canada. La Saskatchewan a récemment déposé une demande de financement à ce programme pour un amphithéâtre devant accueillir une équipe de football. Ottawa attend de voir si le projet se qualifie avant de juger si PPP Canada pourrait servir pour le Colisée et d'autres demandes similaires.

Les règles d'attribution du Fonds stipulent que l'argent ne peut servir à financer des projets concernant des équipes professionnelles. Mais les infrastructures culturelles entrent dans les critères d'attribution.

Le président du groupe J'ai ma place, Mario Bédard, s'est réjoui hier des propos de M. Ignatieff. Jusqu'ici, le projet du nouveau Colisée a surtout été associé publiquement au retour hypothétique des Nordiques. Mais M. Bédard affirme que «ça n'a jamais été un projet axé en ce sens. Notre objectif, c'est de doter Québec d'une infrastructure moderne capable de recevoir des

shows et des événements. Si une équipe de hockey vient, ce sera la cerise sur le sundae.»

Les coûts réels

Par ailleurs, le coût réel du projet d'amphithéâtre ne sera pas connu avant novembre prochain. François Moisan, du service des communications de la Ville de Québec, a déclaré que des travaux d'évaluation, qui devraient s'amorcer en février, permettront de vérifier le chiffre de 400 millions avancé par le maire Régis Labeaume en 2009. M. Moisan a affirmé que le budget nécessaire sera connu entre six et neuf mois après le début de cette démarche, «probablement» en novembre.

Lorsque Jean Charest a annoncé, en septembre dernier, que son gouvernement financerait 45 % de la construction de l'installation, il avait aussi mandaté l'agence Infrastructure Québec (IQ) afin qu'elle effectue une évaluation des coûts de construction. La mandataire du gouvernement dans ce dossier, Claude Rousseau, avait par la suite assuré que le coût de 400 millions était réaliste.

Le Devoir
Avec La Presse
canadienne

Concert de dénonciations des primes au rendement

KATHLEEN LÉVESQUE

Les trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale ont dénoncé en chœur hier le système de primes de rendement qui a connu une croissance importante sous le règne libéral. En seulement quatre ans, les primes ont augmenté de 15 % dans six grandes organisations publiques.

Pour le Parti québécois, il s'agit d'une démonstration éloquentes que le gouvernement de Jean Charest «dilapide les fonds publics». Le député Nicolas Marceau, porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances, a réclamé une évaluation

«On applique un peu aveuglément les principes du privé dans le secteur public. Ce que l'on constate, c'est que [...] ça ne donne pas de bons résultats.»

de la politique gouvernementale en ce qui concerne les primes de rendement dans ses différents secteurs d'activités. «Nous devons nous assurer que ces bonis incitent à la performance et à la productivité. Autrement, il faut mettre fin à cet octroi systématique», a affirmé M. Marceau.

Le parti Québec solidaire estime de son côté qu'il s'agit «d'un système qui favorise une culture d'irresponsabilité». Quant à l'Action démocratique du Québec, le député François Bonnardel a déploré le manque de transparence de ce système qui semble arbitraire.

Étude de l'IRIS

Les partis réagissaient à l'étude de l'Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS), *Les bonis dans le secteur public québécois: coûts et conséquences*, publiée hier. Selon le docu-

ment, les primes versées en 2009 à Hydro-Québec, à Loto-Québec, dans le secteur de la santé, à la Société de l'assurance automobile du Québec, à la Société des alcools du Québec et à la Commission des services juridiques ont totalisé 105 millions de dollars.

«On applique un peu aveuglément les principes du privé dans le secteur public. Ce que l'on constate, c'est que ça ne fonctionne pas et que ça ne donne pas de bons résultats», a dit Simon Tremblay-Pepin, coauteur du rapport de l'IRIS.

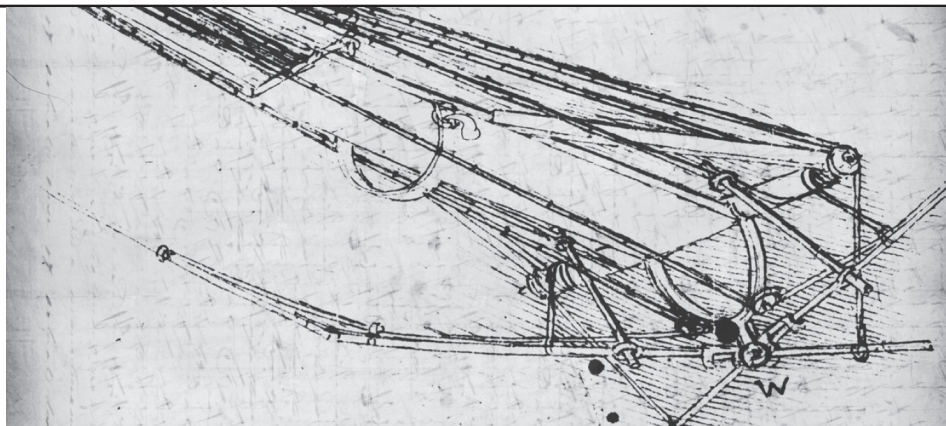
Dans le seul secteur de la santé, le gestionnaire responsable du projet de construction du CHUM, Clermont Gignac, a empêché quelque 37 000 \$ entre 2005 et 2009 en primes de rendement. Or le dossier du CHUM est marqué par un manque de contrôle financier et des retards à répétition.

«Le CHUM est sûrement l'un des pires cas de mauvaise gestion des dernières années en santé. Récompenser la performance, j'en suis, mais pas des bonis sans objectif», a souligné M. Bonnardel. «C'est honteux», a tranché le député Marceau.

Notons que M. Gignac, tout comme les hauts dirigeants bénéficiaires de primes dans d'autres secteurs gouvernementaux, a vu sa prime suspendue pour deux ans avec le budget 2010. La mesure gouvernementale ne s'applique toutefois pas aux sociétés d'État de nature commerciale, comme Loto-Québec et la SAQ.

Le ministre des Finances, Raymond Bachand, a également réagi. Il a souligné que les primes ne sont pas versées de façon automatique et que cette façon de faire permet une plus grande efficacité.

Le Devoir



On ne part jamais de rien... Ça commence par une idée, et ce n'est pas rien!

Laval est née d'une idée en apparence simple : une île... une ville. C'est en croyant aux idées que Laval s'est développée, et nous y croyons toujours. Notre histoire économique s'est bâtie par le succès d'entreprises qui ont commencé avec une idée, une vision et une ambition. Ce succès se construit aussi à partir d'initiatives qui favorisent l'émergence d'une économie à la fois scientifique, technologique et créative.

Il n'est donc pas étonnant que, depuis sa fondation en 1995, LAVAL TECHNOPOLE s'inscrive dans une perspective d'avenir en stimulant la création de masses critiques d'entreprises dans des axes d'excellence ciblés, des alliances stratégiques, des collaborations pour le développement commercial et un environnement institutionnel propice au développement des idées et à leur mise en valeur.

À LAVAL TECHNOPOLE, nous travaillons avec vous pour que vos idées prennent forme et deviennent des entreprises dynamiques.

Vous cherchez un environnement qui n'a pas peur des idées nouvelles? Pensez à Laval.

LAVAL TECHNOPOLE : nous sommes au service de votre avenir.



www.lavaltechnopole.com

1555, boulevard Chomedey
Bureau 100
Laval (Québec) H7V 3Z1
Téléphone : 450 978-5959
Télécopieur : 450 978-5970
info@lavaltechnopole.com

Santé maternelle et infantile

Harper annonce une vague d'espoir

Genève — Le premier ministre Stephen Harper a ouvert une réunion sur les efforts en faveur de la santé des mères et des enfants, hier, à Genève, en prédisant que le programme de 40 milliards de dollars créerait une vague d'espoir dans les pays en développement.

Mais M. Harper a aussi prévenu ses homologues qu'il fallait éviter de s'engager sur la même voie qu'un autre gigantesque programme des Nations unies, dont la réussite a été compromise par des problèmes de corruption.

Le premier ministre canadien copréside une commission de l'ONU qui a eu le mandat de mettre en place des mesures de responsabilisation pour les donateurs et les bénéficiaires du programme en matière de santé maternelle. L'objectif du programme est d'appuyer les femmes et les enfants des pays en développement.

La reddition de comptes a pris une importance capitale depuis qu'une vérification du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a conclu que ce programme avait enregistré des fuites de 34 millions. Certains pays donateurs ont immédiatement stoppé leurs contributions.

Lors d'une brève allocution en début de séance, M. Harper a soutenu que les milliards de dollars alloués à la santé maternelle et infantile étaient en définitive investis dans l'avenir de l'humanité. Il a en aussi profité pour annoncer l'appui du gouvernement canadien à de nouveaux projets de développement en Éthiopie, au Mozambique et au Bangladesh, pour une enveloppe totale de 230 millions sur cinq ans.

Alors qu'il était l'hôte du sommet du G8 en 2010, Stephen Harper avait lancé un projet d'appui à la santé des mères et des enfants. Ce programme s'était attiré de nombreuses critiques après la décision d'Ottawa d'en exclure l'accès sécuritaire à la contraception et à l'avortement. Le gouvernement Harper avait finalement accepté de financer les projets liés à la planification des naissances, mais sans céder sur l'avortement.

Même si certaines frustrations semblaient toujours subsister hier à Genève, notamment parmi les experts médicaux réunis, la rencontre s'est révélée un succès de communication pour le premier ministre Harper.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS



La culture comme refus de l'économisme

www.pum.umontreal.ca

Le pedleur



MICHEL DAVID

Le porte-parole péquiste en matière de ressources naturelles, Sylvain Gaudreault, a vu dans la nomination de Lucien Bouchard à la présidence de l'Association pétrolière et gazière la confirmation que le gouvernement Charest s'apprête à décréter un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste.

Le rôle de l'ancien premier ministre serait donc celui d'un lobbyiste chargé de représenter l'industrie auprès du gouvernement et de négocier les compensations financières qui lui seront accordées.

Est-ce réellement le mandat qui lui a été confié? On a peut-être tiré des conclusions un peu hâtives des récents propos du ministre de l'Environnement, Pierre Arcand. Visiblement, le gouvernement compte sur le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour le tirer d'embarras, mais il est loin d'être certain qu'il proposera un moratoire.

Le BAPE pourrait très bien proposer de s'en tenir dans un premier temps à un nombre limité de projets-pilotes, qui seraient plus faciles à faire accepter à la population. Le gouvernement accueillerait certainement une recommandation comme celle-là avec reconnaissance et empressement.

Le plaidoyer de M. Bouchard en faveur d'une exploitation sécuritaire et respectueuse de l'environnement, dont les revenus permettraient de financer les services publics, semble difficilement conciliable avec l'hypothèse d'un moratoire.

Son entrée en fonction précédera la publication du rapport du BAPE d'une petite semaine. Il serait très étonnant qu'il ait accepté l'offre de l'APGQ sans passer un coup de fil à Jean Charest pour s'enquérir de ses intentions. S'il fut un temps où les relations entre les deux anciens ministres de Brian Mulroney étaient passablement tendues, ils s'entendent maintenant à merveille.



La démonstration des talents de vendeur de M. Bouchard n'est plus à faire. Lui seul pouvait embrigader le Québec tout entier dans une croisade pour le déficit zéro, comme il l'a fait en 1996.

Il a cependant fait la preuve qu'il peut se fourvoyer royalement tout en persuadant la population qu'il a raison, comme en témoignent les mises à la retraite massives de 1997, qui ont handicapé pour longtemps les réseaux de la santé et de l'éducation.

Après avoir renoncé à tenir un nouveau référendum, il s'était employé à convaincre les Québécois de la nécessité de fusionner des municipalités partout au Québec. En rétrospective, une approche plus diversifiée aurait été nettement préférable.

Comment peut-on se fier à lui pour faire la part des avantages et des inconvénients de l'exploitation du gaz de schiste? M. Bouchard aura beau se draper dans le drapeau québécois, comme il sait si bien le faire, son rôle de porte-parole de l'industrie le disqualifie d'office comme défenseur de l'intérêt public.

La réaction de certains groupes écologiques et de résidents des régions les plus immédiatement concernées traduisait bien leur scepticisme. Pour eux, l'arrivée de M. Bouchard dans le dossier ne changera strictement rien au problème.

Dans le langage populaire, on déformait jadis un mot anglais pour désigner un vendeur itinérant qui tentait de fourguer une marchandise de qualité douteuse aux acheteurs crédules. On appelait cela un *pedleur*.

Les plus récalcitrants seront impossibles à convaincre. Celui qui a un puits dans sa cour ne prêterait aucune attention au ramage de l'ancien premier ministre, qui pourrait rapidement perdre patience s'il est confronté aux mêmes auditoires hostiles qu'André Caillé. Il est cependant le seul qui est peut-être en mesure d'amadouer l'opinion publique ailleurs au Québec. Pour un gouvernement aux abois, c'est là le plus important.



La réaction du député péquiste de Borduas, Pierre Curzi, en disait long sur la déconvenue du PQ. «Quelle est l'image que son miroir renvoie à M. Bouchard quand il se regarde?», a-t-il lancé.

Ce serait peu de dire que l'ancien premier ministre est en froid avec le PQ depuis sa démission en 2001. Au fil des ans, ses déclarations ont enragé ses ex-collègues, en particulier son renvoi de la souveraineté aux calendes grecques et sa dénonciation du «radicalisme» des positions péquistes sur les questions identitaires.

On pouvait toujours accepter que ses interventions comme négociateur dans certains dossiers rendent service au gouvernement, qu'il s'agisse de la grève à la SAQ, de l'ilot Voyageur ou encore des voitures du métro de Montréal.

C'est cependant la première fois qu'il accepte de jouer un rôle de premier plan dans un dossier dont l'enjeu politique est aussi important. Certes, il ne sera pas l'employé du gouvernement, mais il y a une confusion telle entre les intérêts de celui-ci et ceux de l'industrie que cela revient presque au même. Au moment où les libéraux sont dans les câbles, le PQ a de quoi être dépité.

Sur le plan des communications, une meilleure coordination aurait permis d'éviter que l'entrée en scène de M. Bouchard relègue au second plan la nomination de Diane Lemieux à la Commission de la construction, mais elle demeure un coup de maître.

mdavid@ledevoir.com

«Quelle est l'image que son miroir lui renvoie?»

Pierre Curzi se montre perplexe devant la nomination de Lucien Bouchard à la tête de l'industrie des gaz de schiste

ANTOINE ROBITAILLE

Laval — Pierre Curzi s'est montré très perplexe, en matinée hier, devant la nomination de l'ancien premier ministre péquiste Lucien Bouchard à la tête de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ). «Quelle est l'image que son miroir lui renvoie? Je ne comprends pas trop. Peut-être que M. Bouchard croit qu'il a la capacité de négocier entre l'industrie et les citoyens», a déclaré le député de Borduas hier à l'entrée du caucus présessionnel péquiste, qui se tient à Laval jusqu'à aujourd'hui.

M. Curzi a précisé au *Devoir* par la suite qu'il faisait référence à ce congrès du PQ de 1996 où M. Bouchard, alors chef, s'était élevé contre une proposition de militants réclamant le retour à la loi 101 originale. «Je veux pouvoir me lever le matin, me voir dans le miroir en sachant que je n'ai pas suspendu l'application des droits fondamentaux. Je veux que le Parti québécois puisse se voir dans le miroir sans avoir à baisser les yeux», avait lancé M. Bouchard.

Se disant «personnellement assez opposé aux gaz de schiste», M. Curzi s'est montré inquiet de la nomination de l'ancien chef et de l'utilisation qu'il va faire de son charisme et de ses talents de négociateur. «S'imaginer que c'est ça qu'il met au service de l'industrie gazière», a-t-il dit.

Pas de changement

Les élus du PQ ont au reste fait savoir qu'ils ne changeraient pas de position en ce qui concerne les gaz de schiste et le monde de la construction, malgré l'irruption de deux ténors péquistes, M. Bouchard et Diane Lemieux, dans ces deux dossiers délicats pour le gouvernement. Mme Marois s'est interrogée: «Est-ce que ça change quoi que ce soit au fond des choses? Or le fond des choses est que ce dossier est mal parti, le travail a été mal fait [...] par le gouvernement Charest.» Mme Marois a parlé de Lucien Bouchard comme d'un «ami», un homme de «grande qualité». Mais à ses yeux, l'ancien politicien a beau être «un homme responsable et raisonnable» qui «va sûrement travailler dans l'intérêt des citoyens», il a toutefois, aujourd'hui, un nouveau «patron», qui est l'APGQ. Le député Bernard Drainville a dit avoir «très hâte



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Même s'ils ont fait savoir que les nominations de Lucien Bouchard et de Diane Lemieux ne changeraient pas leur position au sujet des gaz de schiste et de l'industrie de la construction, les élus péquistes, dont la chef Pauline Marois, n'ont pas manqué d'ironiser sur l'arrivée de ces anciens ténors de leur parti: «Ça prend des péquistes pour redresser la barre, pour remettre du bon sens.»

de voir la position de M. Bouchard sur *Old Harry*», se demandant si l'ancien premier ministre va mener la bataille avec le PQ pour obtenir d'Ottawa les droits d'explorer ce territoire.

Bonne chance à Diane Lemieux

Mme Marois a aussi vanté les «talents» de l'ancienne ministre et ex-leader parlementaire Diane Lemieux, nommée mardi à la tête de la Commission de la construction du Québec (CCQ) par le gouvernement Charest. Elle a confié avoir discuté avec son ancienne collègue peu après sa nomination et lui avoir souhaité bonne chance. Selon Mme Marois, la nouvelle patronne du CCQ se heurtera à un «problème fondamental»: «Diane n'aura pas [...] les outils qu'il faut pour aller au bout [...] du mandat qu'on lui confie», car «il n'y a

pas eu de commission d'enquête sur l'industrie de la construction.»

Les élus péquistes — et Mme Marois au premier chef — se sont amusés de ces nominations simultanées d'anciennes figures marquantes du PQ. «Le processus du PLQ est tellement entaché qu'on sent le besoin d'aller chercher une péquiste pour faire le ménage. L'intégrité se trouve sans doute davantage de notre côté. C'est rassurant», a noté la chef. Selon elle, le gouvernement en est arrivé à la «même conclusion que la population», soit que «ça prend des péquistes pour redresser la barre, pour remettre du bon sens. La population serait prête à élire un gouvernement du Parti québécois. Il y a peut-être un symbole là-dedans».

Le Devoir

Bataille rangée sur le sort fiscal des entreprises

Conservateurs et libéraux clarifient leur position en vue d'une campagne électorale fédérale

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — La prochaine élection fédérale pourrait bien se jouer autour de la pertinence de réduire ou non l'impôt des entreprises au Canada en temps de déficit. Le premier ministre Stephen Harper a déployé ses lieutenants aux quatre coins du pays pour vanter les congés fiscaux consentis alors que le chef libéral Michael Ignatieff a dénoncé ces «cadeaux» qui profitent aux riches plutôt qu'aux «familles ordinaires».

Le coup d'envoi de l'éventuelle campagne électorale fédérale n'a pas encore été donné, mais c'était tout comme hier. Les conservateurs ont déployé pas moins de 11 ministres dans sept provinces pour annoncer que le taux d'imposition des entreprises est passé de 18 % à 16,5 % ce mois-ci et qu'il passera à 15 % en janvier prochain. Ces baisses réduiront de six milliards de dollars par année les revenus d'Ottawa. Les conservateurs soutiennent qu'elles permettront de créer de 100 000 à 200 000 emplois. Le Parti libéral, quant à lui, part en guerre contre le principe de creuser le déficit pour accorder des congés fiscaux.

«Ces grandes entreprises font déjà des profits. Le taux d'imposition canadien des entreprises est déjà compétitif. Elles n'en ont pas besoin maintenant! Et nous sommes dans le trou de 56 milliards!», a lancé Michael Ignatieff au terme de la réunion présessionnelle de son caucus à Ottawa. Par définition, l'impôt aux entreprises ne s'applique que si celles-ci ont enregistré des profits au cours de l'année.

Michael Ignatieff promet que, s'il est élu, il relèvera le taux d'imposition à 18 % (le taux de 2010). «Eux préfèrent donner des cadeaux aux entreprises les plus rentables du Canada. Nous pensons que le meilleur moyen de créer de l'emploi pour les Canadiens, c'est d'investir dans l'éducation post-secondaire, d'investir dans la formation et de soute-

nir le niveau de vie de la famille ordinaire canadienne.»

Le chef libéral dit ne pas craindre de se présenter devant l'électorat avec la promesse d'augmenter les impôts, même ceux des entreprises. «Nous croyons que ce seront de meilleures solutions que les cadeaux aux entreprises les plus rentables du Canada, qui font déjà des profits. Ça va très bien pour elles. Les gens pour qui ça ne va pas trop fort, c'est la famille canadienne ordinaire. C'est un choix de société, c'est un choix politique, c'est un choix économique, et nous avons tranché.» Il note par ailleurs que les conservateurs sont bien mal placés pour l'accuser, comme ils le font, de nuire aux créateurs d'emplois avec cette promesse alors qu'ils ont haussé la charge fiscale de toutes les entreprises, rentables ou déficitaires, en augmentant leurs cotisations à l'assurance-emploi.

Le président de la Chambre de commerce du Canada, Perrin Beatty, s'est prononcé contre les hausses d'impôt pour les entreprises. Il voit dans ce débat une simple joute partisane. «Tous les Canadiens sont perdants lorsque les partis politiques jouent avec cet enjeu.»

«Ces grandes entreprises font déjà des profits. [...] Et nous sommes dans le trou de 56 milliards!»

Le NPD se positionne aussi

Le NPD s'est aussi prêté hier au jeu du positionnement politique, M. Layton ayant, à l'occasion d'un discours à Ottawa, proposé deux changements pour rendre le Sénat moins partisan. Il suggère d'interdire la nomination de stratégies politiques à la Chambre haute, soit toute personne ayant été au cours des cinq années précédentes candidat, employé ou membre d'une instance d'un parti politique. Il propose également d'interdire aux sénateurs de participer aux activités de financement de leur parti. M. Layton ne parle plus pour l'instant de tenir un référendum sur l'abolition du Sénat. Il n'y a plus de siège vacant au Sénat en ce moment.

Le Devoir

EN BREF

STLévis: fin d'un litige vieux de 20 ans

Le règlement d'un litige sur le partage du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun opposant Lévis et le ministère des Transports, depuis 20 ans, s'est réglé hier. Le ministre Sam Hamad a indiqué que le gouvernement injecterait 5,8 millions de dol-

lars afin d'améliorer les services de transport en commun de la municipalité, dont 3 millions pour combler le manque à gagner du budget de fonctionnement 2009, 2010 et 2011 de la Société de transport de Lévis (STLévis). La ville sise sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent réclamait que lui soient remises les contributions payées pour le transport en commun par ses citoyens lors du renouvellement des plaques d'immatriculation. — *Le Devoir*

ROLEX

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

ACTUALITÉS

Contestation de l'industrie pétrolière en Gaspésie

Pétrolia contre-attaque devant la cour

L'entreprise poursuit le porte-parole de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine et *Le Soleil* pour des propos qu'elle juge diffamatoires

ALEXANDRE SHIELDS

L'entreprise Pétrolia poursuit pour 350 000 \$ *Le Soleil* et le porte-parole de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, Ugo Lapointe, en raison de propos qu'il a tenus et qui ont été repris dans un article publié le 3 décembre dernier dans le quotidien de Québec. Une démarche que l'avocat de M. Lapointe assimile à une poursuite-bâillon.

L'article en question soulignait que, bien qu'elle ait extrait plus de 2000 barils d'or noir brut d'un puits qu'elle possède près de Gaspé, la pétrolière n'a pas versé de redevances à l'État. La loi qui encadre l'exploration pétrolière au Québec ne prévoit pas d'obligation de payer des redevances durant cette phase et elle ne détermine aucune limite à cette période d'évaluation.

Or Ugo Lapointe contestait cet état de fait. Selon la position défendue par la Coalition pour

que le Québec ait meilleure mine, dès que les compagnies extraient du gaz ou du pétrole et qu'elles en tirent des revenus, elles devraient payer des redevances. «*Ce sont des ressources non renouvelables*, avait-il dit à la journaliste du *Soleil*, qui appar-

Selon l'avocat qui représente le porte-parole de la coalition, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une poursuite-bâillon

tiennent à tous les Québécois. C'est du vol à petite échelle, mais qui ouvre la porte à du vol à plus grande échelle.»

Diffamation

Selon la requête déposée en Cour supérieure par l'avocat de Pétrolia, ces «*propos, insinuations et accusations [...] sont faux et hautement diffamatoires à l'endroit de la demanderesse*». On peut lire plus loin dans le document que «*les propos incriminés des défendeurs de par leur fausseté évidente et leur caractère volontairement diffamatoire ne peuvent être justifiés comme l'exercice de la liberté d'expression dans un débat public éclairé et démocratique*».

Tout cela constitue plutôt une «*opération de salissage*», selon la pétrolière, qui exige 300 000 \$ pour «*dommages moraux*» et 50 000 \$ pour «*dommages exemplaires*».

Une poursuite-bâillon
Selon M^e Michel Bélanger, l'avocat qui représente Ugo Lapointe, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une poursuite-bâillon. Il a d'ailleurs l'intention de demander le rejet des procédures en vertu des nouvelles dispositions au Code de procédure civile adoptées en 2009 pour mettre un frein aux poursuites abusives.

Dans une lettre envoyée à Pétrolia au début de janvier, en réponse à une mise en demeure, M^e Bélanger soutient que M. Lapointe ne faisait pas spécifiquement référence à Pétrolia en évoquant un «*vol à petite échelle*». Il fait aussi valoir qu'il «*ne visait qu'à utiliser une métaphore pour qualifier ce qu'il estime être une appropriation inéquitable et injustifiée d'une ressource commune non renouvelable au détriment des Québécois et des générations futures*».

«*Autrement dit, le fait que les lois actuelles n'imposent pas de redevances sur la vente de petites quantités de ressources non renouvelables à l'étape de l'exploration ouvre la porte à l'extraction et à la vente de plus grandes quantités, à la même étape, ce que notre client cherchait à dénoncer en exprimant son point de vue*», ajoute-t-il.

Chez Gesca, on a décidé de ne pas commenter la poursuite contre *Le Soleil*.

Le Devoir



YAN DOUBLET LE DEVOIR

La société Talisman a dû cesser sa fracturation hydraulique en Pennsylvanie à la demande du ministère de l'Environnement de l'État à la suite d'une fuite survenue à son puits de Tioga.

Talisman punie, et félicitée

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le ministère de l'Environnement de la Pennsylvanie a invité hier la société Talisman à mettre fin à toute activité de fracturation hydraulique dans cet État jusqu'à ce qu'elle ait élucidé les causes de la fuite de gaz et de liquides de fracturation survenue à son puits de Tioga le 17 janvier.

Mais cette société d'exploration gazière pouvait se consoler hier après avoir été publiquement félicitée par le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises (RRSE) et Bâtirente pour «*l'inclusion de la notion de consentement libre, préalable et éclairé*» dans sa nouvelle politique encadrant ses relations avec les communautés. Le RRSE regroupe plusieurs communautés religieuses qui investissent des sommes importantes. Bâtirente est le système de retraite de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs syndiqués à la CSN. Aucun des deux organismes n'a voulu révéler l'importance de ses placements dans Talisman.

Fuite importante

En plus d'avoir été aux prises avec une fuite importante au début de l'hiver à son

puits de Leclercville au Québec, Talisman s'est retrouvée la semaine dernière aux prises avec une fuite à son puits de Tioga, une fuite dont la violence semble avoir libéré des liquides de fracturation souterraine à la suite d'une série d'explosions en profondeur. La fuite en question a été colmatée en quelques heures, ce qui a rassuré les autorités de la Pennsylvanie.

Toutefois, l'inspection des lieux devait permettre de trouver plusieurs accros à la réglementation sur la protection des cours d'eau. Selon l'avis d'infraction signé par Jennifer W. Means, gestionnaire gouvernementale de cette industrie, des substances polluantes produites par les activités de fracturation n'ont pas été convenablement confinées, ce qui a pu contaminer des eaux publiques.

C'est pourquoi le ministère de l'Environnement de cet État, dans une lettre adressée à Talisman le 24 janvier, a «*suggéré fortement de suspendre toute activité de fracturation hydraulique en Pennsylvanie jusqu'à ce que la cause de ce problème ait été déterminée*». Ce que la compagnie a fait immédiatement, ont rapporté les médias locaux.

Le Devoir

Pas de passe-droit pour la maison Redpath

JEANNE CORRIVEAU

Le propriétaire de la maison Redpath doit se plier aux règles d'urbanisme en vigueur et il ne devrait pas bénéficier d'un passe-droit de la Ville de Montréal. Voilà l'essentiel du message que le président du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) a fait parvenir hier au maire Gerald Tremblay à la suite d'une réunion du conseil d'administration.

Lorsqu'il a élaboré les plans de son nouveau pavillon, le Musée avait dû se conformer aux règles en matière d'urbanisme et limiter la hauteur de son bâtiment. Il s'attend donc à ce que le propriétaire de la maison Redpath soit astreint aux mêmes règles et que l'immeuble qu'il projette de construire ne dépasse pas les 16 mètres (ou trois étages) permis. «*On n'est pas contre ce projet, mais on demande que le règlement de zonage soit respecté*», résume Danielle Champagne, directrice des communications du Musée.

La position sans équivoque du Musée devrait alimenter la réflexion du maire Tremblay qui s'est envolé hier pour Regina pour participer au Sommet de l'infrastructure. «*Le maire va prendre la lettre du Musée en considération*», a indiqué son attaché de presse, Darren Becker.

Visiblement, le dossier embar-

rasse l'administration aux prises avec un promoteur qui a laissé la maison Redpath à l'abandon pendant 25 ans et qui refuse obstinément de se conformer au règlement d'urbanisme. En donnant son aval à la démolition de la maison patrimoniale et à la construction d'une tour à condos de sept étages en novembre dernier, le maire Tremblay avait dit qu'il fallait «*établir un rapport de force avec le promoteur*» et que les citoyens pourraient s'opposer au projet en signant un registre.

Membre du conseil d'administration du MBAM, le sénateur Serge Joyal ne comprend pas l'attitude du maire. «*La Ville ne peut pas se dégager de ses responsabilités en disant: "On va attendre que les citoyens interviennent pour régler le problème". Si le maire ne veut plus exercer ses responsabilités, il a juste à aller devant les citoyens et on va élire un autre maire*», dit-il. L'an dernier, la Ville a évincé le propriétaire de deux immeubles délabrés du Vieux-Montréal et elle devrait agir de la même façon avec le propriétaire de la maison Redpath, croit-il.

Les élus de Ville-Marie doivent approuver le projet en troisième lecture le 8 février prochain, mais au cours des derniers jours, le maire a laissé entendre qu'il pourrait prendre une décision plus tôt.

Le Devoir



Relevez le défi!

Concours de recrutement

Directrice ou directeur du scrutin

CIRCONSCRIPTIONS VISÉES :

Borduas • Champlain • Chapleau • Charlevoix • Chicoutimi • Dubuc • Iberville • Jacques-Cartier
• Jean-Lesage • Jean-Talon • Laval-des-Rapides • Notre-Dame-de-Grâce • René-Lévesque
• Robert-Baldwin • Saint-Henri-Sainte-Anne • Saint-Jean • Vanier • Vaudreuil

VOUS AVEZ LE GOÛT D'ÊTRE AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE?

LE DÉFI

Sous la responsabilité de l'adjoint au directeur général des élections et directeur des opérations électorales, vous serez chargé de la préparation, de l'organisation et de la tenue des événements électoraux de votre circonscription.

LE PROFIL

La personne recherchée possède, notamment, de l'expérience en gestion, un excellent sens de l'organisation ainsi qu'un très bon jugement.

Elle doit également:

- avoir la qualité d'électeur;
- être domiciliée dans la circonscription dans laquelle elle pose sa candidature ou dans une circonscription contiguë;
- ne pas avoir occupé un poste d'élu aux niveaux fédéral, provincial, municipal ou scolaire au cours des deux années qui précèdent son inscription au concours.

NOTRE ENGAGEMENT

Vous bénéficierez d'une rémunération des plus avantageuse (taux horaire de 38,39\$, soit environ 19 000\$ lors d'une élection), d'une formation approfondie et du soutien d'une équipe expérimentée et dévouée. La durée de votre mandat est de 10 ans.

CET EMPLOI VOUS INTÉRESSE?



Pour accéder au formulaire électronique d'inscription et d'évaluation de l'expérience ou obtenir tous les renseignements sur ce concours, visitez electionsquebec.qc.ca ou téléphonez sans frais, du lundi au vendredi, au : 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).

RELEVEZ LE DÉFI!

Votre formulaire doit être transmis avant 16 h 30 le 4 février 2011.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

PRÉUNIVERSITAIRE

4 nouveaux profils, une seule expression: **la musique!**

L'École de musique Vincent-d'Indy segmente l'univers musical en quatre profils distincts qui permettront à l'élève de choisir le programme qui répond le mieux à sa passion, tout en obtenant une solide formation générale.

Le programme de musique (501.A0) se décline en 4 profils de deux ans qui préparent l'élève à poursuivre ses études musicales à l'université.

- 1- Instrument et interprétation
- 2- Instrument et culture
- 3- Instrument et réalisation sonore
- 4- Chant et jeu scénique

Les programmes jumelés (200.11, 300.11 et 500.11) sont offerts en partenariat avec le Collège Jean-de-Brébeuf.

Le mardi 1^{er} février 2011, c'est journée portes ouvertes à l'École de musique Vincent-d'Indy de 17 h à 20 h.



ÉCOLE DE MUSIQUE Vincent-d'Indy

628, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 2C5
Téléphone : 514.735.5261
Télécopieur : 514.735.5266
www.emvi.qc.ca

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Belhassen Trabelsi a trouvé refuge au Château Vaudreuil.

Le beau-frère de Ben Ali se terre à Vaudreuil

MARCO BÉLAIR-CIRINO

L'état s'est resserré, hier soir, autour du beau-frère de l'ancien dirigeant de la Tunisie, Zine el-Abidine ben Ali. Sous le coup d'un mandat d'arrêt international, Belhassen Trabelsi a trouvé refuge dans un élégant hôtel de la région de Montréal, aujourd'hui au cœur d'une tempête diplomatique.

Le gouvernement tunisien a tenté hier de donner de nouveaux gages de rupture avec l'ancien régime autocratique avec le lancement d'un mandat d'arrêt international contre l'ancien dirigeant et six de ses proches, dont le frère de l'ex-première dame de Tunisie, Leïla Trabelsi.

La Sûreté du Québec (SQ) a été dépêchée, hier après-midi, afin d'assurer la sécurité du Château Vaudreuil, situé sur les berges du lac des Deux Montagnes, et de ses occupants. «Les agents répondaient à une demande d'assistance de la part de la direction et des clients du Château Vaudreuil. Ils ne sont pas allés exécuter un mandat d'arrêt», a indiqué la porte-parole du corps de police, Geneviève Bruneau.

La policière a invité *Le Devoir* à se tourner vers la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) qui, elle, a enjoint aux journalistes d'adresser leurs questions au ministère des Affaires étrangères.

Mandat d'arrêt international

Les autorités policières sont astreintes à mettre sous les verrous les personnes recherchées par Interpol «à moins qu'il y ait quelque chose qui est flagrant faisant défaut dans le mandat d'arrestation international», fait valoir le professeur de la Faculté de droit de l'Université de Montréal Stéphane Beaulac.

«Pour l'arrestation, on ne se pose pas trop de questions, mais par la suite, il va y avoir un examen plus

détaillé avant la remise physique d'un individu qui a été intercepté sur la base d'un mandat international. D'ailleurs, puisqu'elles sont en territoire canadien, ces personnes ont droit à toutes les protections du droit canadien et en particulier de la Charte canadienne des droits et libertés», explique M. Beaulac, qui est notamment spécialisé en droit international public.

Mais la réplique du gouvernement canadien au mandat d'arrêt international délivré plus tôt par le bureau de Tunis d'Interpol, ainsi qu'à la demande du gouvernement transitoire tunisien d'expatrier M. Trabelsi, se faisait toujours attendre hier soir. «Je ne veux pas faire de conjectures sur les actions que le Canada va peut-être entreprendre dans ce cas particulier. [...] Mais je peux vous dire qu'ils ne sont pas bienvenus ici», a affirmé le ministre fédéral de la Sécurité publique, Vic Toews.

Ottawa a une «énorme patate chaude» dans les mains, selon le criminaliste Jean-Claude Hébert. «Il va falloir que le gouvernement fédéral prenne une décision rapidement [et il] a les instruments juridiques pour le faire», souligne-t-il.

«C'est important qu'on l'arrête avant qu'il se retrouve dans une île du Pacifique et où on ne pourra pas demander des comptes à ce personnage», ajoute Haroun Bouazzi, du Collectif de solidarité au Canada avec les luttes sociales en Tunisie.

M. Trabelsi était un homme d'affaires incontournable sous le régime de son beau-frère, M. Ben Ali. «Il est réputé pour avoir été impliqué dans la corruption de grande ampleur, du remaniement de la Banque de Tunisie à l'expropriation de biens et l'extorsion de pots-de-vins», écrivait l'ambassade des États-Unis à Tunis, en juin 2008, dans un télégramme diplomatique révélé par WikiLeaks.

Le Devoir

Avec l'Agence France-Presse et Reuters

Produits sanguins: un bulletin en dents de scie

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

L'approvisionnement en sang, produits sanguins et substituts est peut-être sécuritaire et suffisant au Canada, mais il n'est pas à l'abri des remous politiques. Sur le plan de l'imputabilité, le bulletin de la Société canadienne de l'hémophilie publié ce matin note en effet un «net recul». Idem pour le projet de surveillance des agents pathogènes émergents, à qui l'Agence de la santé publique du Canada a retiré son soutien financier.

Pour le directeur général national de la société, David Page, ce bulletin illustre le peu d'intérêt porté à la question de l'approvisionnement en sang au Canada, et ce, malgré la commission Krever sur le scandale du sang contaminé. «À l'exception du Québec, aucune province ne s'est dotée d'une loi prévoyant une indemnisation sans égard à la faute en cas de contamination par le sang. C'était pourtant la première recommandation de la commission.»

Le Québec fait d'ailleurs figure de premier de classe dans ce bulletin en dents de scie. «Hémi-Québec, comme le gouvernement québécois, s'en tire très bien. Le système d'hémovigilance québécois est un modèle», raconte David Page. Alors qu'ailleurs au Canada on se contente de rapporter les événements indésirables, le Québec, lui, a une

personne responsable de la sécurité du sang dans tous ses établissements. «Ces gens rassemblent tous les rapports d'incidents ou d'accidents [...]. Ceux-ci sont analysés par le ministère, et le comité d'hémovigilance s'assure d'en faire le suivi.»

Hémi-Québec se fait aussi un point d'honneur de réserver des places pour les receveurs au sein de son conseil d'administration. Pas la Société canadienne du sang qui, ce faisant, reçoit un F. «Cela laisse sans voix les gros receveurs comme les hémophiles ou ceux qui souffrent de thalassémie.»

La Société canadienne de l'hémophilie déplore également la frilosité des provinces, y compris du Québec, à l'égard du plasma traité par solvant-détergent. Courante en Europe, la technique a été autorisée par Santé Canada en 2006. Pourtant, toutes les provinces s'en tiennent au plasma frais congelé, qui, contrairement au plasma traité par solvant-détergent, «n'est pas inactivé pour les pathogènes et peut causer des réactions indésirables», note David Page.

Il critique enfin la décision de l'Agence de santé publique du Canada de cesser de subventionner «sans préavis ni explication» le projet de surveillance des agents pathogènes de l'Université de l'Alberta. «C'était le seul moyen d'identifier les pathogènes émergents et maintenant, il est menacé.»

Le Devoir

De l'utilité des bouffées de chaleur

PAULINE GRAVEL

Les bouffées de chaleur qu'éprouvent certaines femmes à la ménopause ne seraient pas vaines. Une équipe de chercheurs a observé que les femmes aux prises avec ces pénibles symptômes voient leur risque de souffrir d'un cancer du sein diminué de moitié.

Le Dr Christopher Li et ses collègues du Fred Hutchinson Cancer Research Center à Seattle ont interrogé 1437 femmes postménopausées, dont 988 avaient déjà reçu un diagnostic de cancer du sein, à propos des symptômes tels que les bouffées de chaleur, les sueurs nocturnes, l'insomnie, la sécheresse vaginale.

Les chercheurs ont ainsi découvert que les femmes qui avaient éprouvé fréquemment plusieurs symptômes sévères de la ménopause couraient un risque de souffrir d'un cancer du sein de 40 à 60 % moindre que les femmes qui avaient été épargnées des désagréments de la ménopause. Les femmes ayant éprouvé des bouffées de chaleur si fortes qu'elles se réveillaient en sueurs

durant la nuit présentaient le plus bas risque de cancer, précisent les scientifiques dans l'article qu'ils publient dans le journal *Cancer Epidemiology Biomarkers and Prevention*.

Cette diminution du risque de cancer du sein est apparue exactement la même chez toutes les femmes ayant souffert de symptômes de la ménopause, qu'elles aient eu recours ou non à une thérapie hormonale de remplacement, peu importe leur indice de masse corporelle et l'âge auquel leur ménopause était arrivée, indique le Dr Li.

Pour expliquer ce lien entre les malaises éprouvés lors de la ménopause et la diminution du risque de cancer du sein, les chercheurs montrent du doigt les hormones féminines, œstrogène et progestérone, qui jouent un rôle prépondérant dans le développement de la plupart des cancers du sein. Or, les symptômes de la ménopause sont en fait une conséquence du tarissement de ces hormones qui survient à la suite de l'arrêt graduel du fonctionnement des ovaires.

Le Devoir

■ Tunis tente de rompre avec l'ancien régime, à lire en page B 5



porter

Toronto. À vous la vie en ville !

Porter atterrit à l'aéroport du centre-ville de Toronto. Vous êtes à deux pas de tout, à pied ou en taxi. À votre tour de jouer les touristes !

L'aérogare est moderne, intime et bien pensée. L'enregistrement et le contrôle de sécurité sont rapides et bien rodés. Vous pourrez passer plus de temps en ville et moins de temps en file.

Porter. Raffinée sur toute la ligne.





Voils au départ de Montréal. Réservez avant le 2 février.

TORONTO 20 par jour	HALIFAX	ST. JOHN'S	SUDBURY	THUNDER BAY	BOSTON	CHICAGO	MYRTLE BEACH Dès le 17 fév	NEW YORK
119*	134*	169*	179*	129*	199*	209*	259*	129*

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages.

* Réservez avant le 2 février 2011 pour vos trajets avant le 26 juin 2011. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes, frais et surcharges. Ce tarif aller-simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

flyporter.com

ÉDITORIAL

Discours sur l'état de l'Union

La clé

La partition qu'a jouée Barack Obama devant les membres du Congrès était au diapason d'une réalité politique indiscutable: depuis les législatives de novembre dernier, le parti du président n'a plus de majorité. Tout logiquement, son discours sur l'état de l'Union fut sans surprise à une exception près: le temps accordé à l'éducation. Soit à un secteur sur lequel les États entendent conserver leurs prérogatives.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, deux présidents se sont immiscés dans un champ de compétence jusqu'alors du ressort des États. Le premier fut Lyndon B. Johnson avec le Elementary and Secondary Education Act; le deuxième fut George W. Bush avec le No Child Left Behind. Obama vient de s'ajouter à la liste avec son Race to the Top. L'objectif de ce programme consiste à former d'ici dix ans 100 000 professeurs en mathématiques et en sciences.

Cet objectif va se doubler évidemment d'une ambition ici très économique. En donnant la priorité aux matières des chiffres et des équations, le chef de l'exécutif entend maintenir le statut de première puissance des États-Unis. Il ne veut pas que la Chine et l'Inde, pays qui ont beaucoup investi dans les sciences, les rattrapent. Bref, Obama veut creuser en ces matières un écart qui était en train de se rétrécir. Sur une échelle plus nationale, cet homme aux origines modestes qui est sorti du séraïl grâce à l'éducation souhaite, ce faisant, s'attaquer à l'une des tares sociales des États-Unis: le déficit de formation des enfants des ghettos.

Cela étant, dans la confection d'un autre programme fédéral visant précisément l'éducation il y a peut-être un calcul politique annonçant qu'il est prêt à attaquer frontalement les républicains. On s'explique. L'architecture constitutionnelle qui balise la formation des jeunes accorde peu de pouvoirs au président, beaucoup aux pouvoirs locaux. Et alors? La greffe concoctée par le chef de l'exécutif va se traduire par l'expansion plus profonde ou plus ample du fédéral sur l'échiquier rassemblant les écoles primaires et secondaires. Et ce, au moment où le nombre de représentants et sénateurs républicains militant pour l'élimination du ministère de l'Éducation n'a jamais été aussi imposant. En d'autres mots, une foire d'empoigne est à l'horizon du court terme.

Mis à part l'éducation, le 44^e président des États-Unis a promis d'investir sans quantifier dans les infrastructures de transports — réseau routier et trains à grande vitesse —, l'accès aux communications sans fil et les énergies propres ou renouvelables. Il s'est notamment engagé à éliminer — enfin! — les subventions accordées aux riches compagnies pétrolières pour mieux les accorder à l'essor des énergies vertes.

Simultanément, afin de ne pas plomber davantage les caisses d'un État, asséchées par la crise que l'on sait et les cadeaux fiscaux accordés aux riches d'entre les riches, Obama a commandé une réduction de 400 milliards des dépenses sur dix ans. C'est certainement sur ce flanc qu'un autre rapport de forces musclé va se poursuivre entre la Maison-Blanche et ses adversaires, qui veulent encore et toujours redresser les finances publiques en multipliant les coupes dans les programmes sociaux et les réductions d'impôts. La guerre des tranchées peut commencer.

Gaz de schiste

Réparer le gâ(z)chis

La nomination de Lucien Bouchard à la présidence de l'Association pétrolière et gazière du Québec est indicatrice d'un changement d'attitude des promoteurs de l'exploitation des gaz de schiste. Il y a là, en soi, la reconnaissance implicite de l'échec de la stratégie déployée la dernière année pour convaincre les Québécois de l'intérêt économique d'exploiter cette source d'énergie.

Le recours à celui qui fut le politicien le plus populaire au Québec après René Lévesque et qui est aujourd'hui l'avocat aux honoraires les plus élevés à Montréal est aussi indicateur de la précarité dans laquelle se retrouve aujourd'hui cette association. La communication menée par les entreprises gazières cette dernière année a provoqué une polarisation du débat aussi vive que lors des référendums de 1980 et 1995, ce qui est peu dire.

Le mandat confié à l'ancien premier ministre péquiste est de l'ordre du sauvetage. Il lui faudra rétablir la crédibilité de l'association. Pour d'autres que lui, ce serait mission impossible tant le gâchis est énorme. Un gâchis qui rejoint le gouvernement Charest pour avoir renchéri avec une naïveté incommensurable sur le discours des gazières.

Son arrivée dans ce dossier coïncide avec le changement de discours adopté par le gouvernement Charest qui, désireux de s'en distancer, pressait vendredi dernier l'industrie d'adopter des pratiques responsables en matière d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste. Cette coïncidence ne relève pas du hasard. Si l'industrie ne l'avait pas compris par elle-même, on lui a certainement expliqué que le gouvernement cherchera à sauver sa peau avant de sauver celle d'une industrie irresponsable.

L'Association pétrolière et gazière se trompera si, suivant l'aphorisme de McLuhan «*the medium is the message*», elle croit que par sa seule présence Lucien Bouchard rétablira sa crédibilité. À cet égard, il faut relever dans le communiqué annonçant sa nomination cette phrase où on lui fait dire son accord à développer l'exploitation des gaz de schiste dans le «*plein respect d'exigences exemplaires au point de vue de l'environnement, de la transparence, de la sécurité publique et de l'acceptabilité sociale*». Ce discours, André Caillé le tenait aussi lorsqu'il était le porte-parole de l'industrie. Si personne ne l'a cru, pourquoi devrait-on croire que cette industrie est maintenant prête à se comporter en citoyen corporatif responsable parce que Lucien Bouchard le dit?

L'industrie et le gouvernement ont soutenu ces derniers mois que l'exploitation des gaz de schiste constituait une occasion que ne pouvait manquer le Québec, ce que croit aussi Lucien Bouchard. Il affirme dans le communiqué publié mardi que la «*découverte de volumes importants de gaz*» est «*un atout très important pour notre développement économique et le financement des missions de notre État*». Les Québécois seront majoritairement d'accord pour ne pas rater cette occasion, à la condition qu'on leur démontre que cela n'est pas un mirage. Dans l'état actuel du débat, personne ne voudra croire Jean Charest ou Lucien Bouchard sur parole. Les Québécois sont plus lucides que certains le pensent. Ils voudront des faits.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

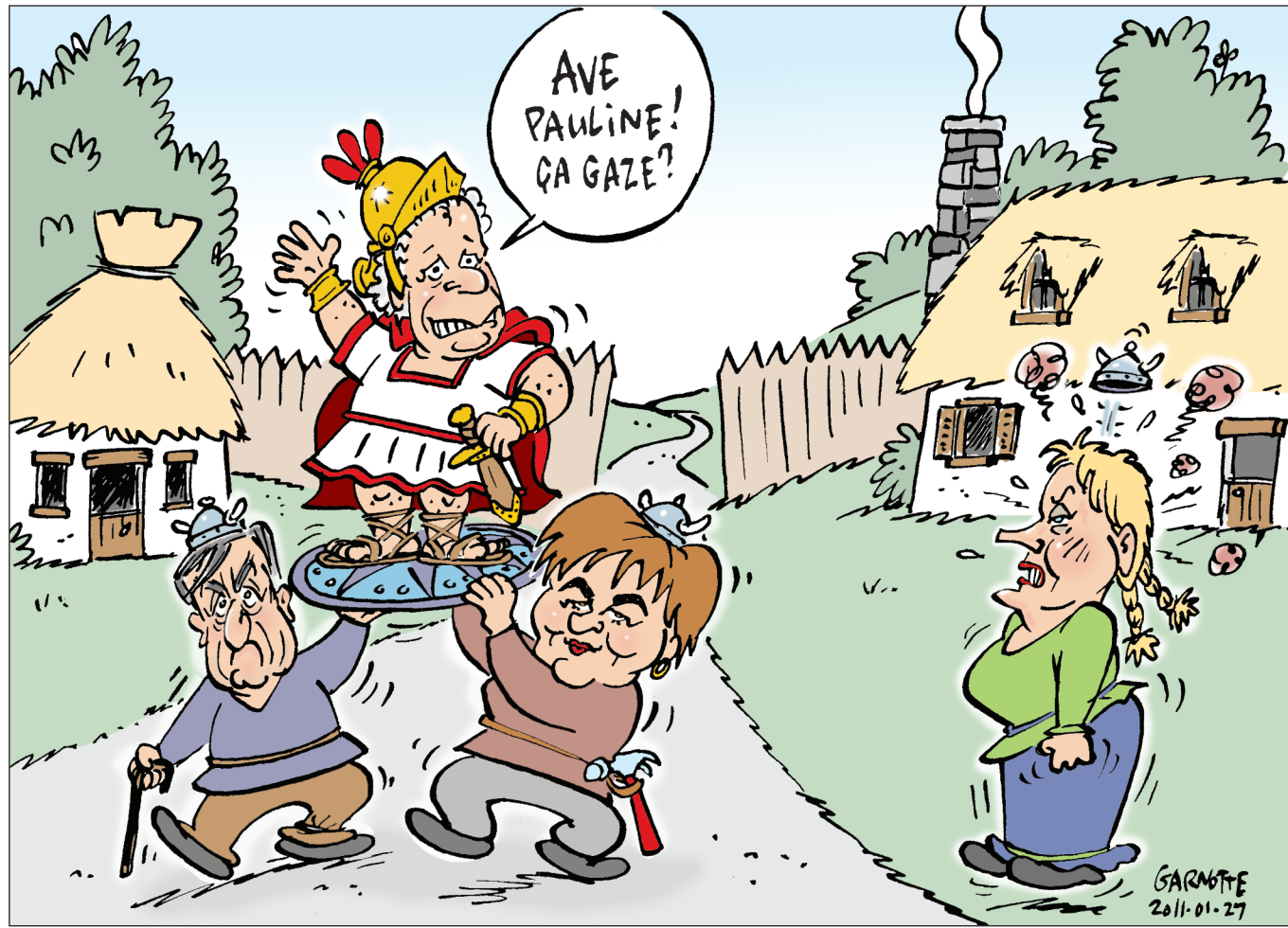
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



SERGE TRUFFAUT

LETTRES

Quand les poules auront des dents

Stephen Harper, lors de son discours célébrant ses cinq ans à la tête du pays, a prononcé des affirmations surprenantes, compte tenu de certaines de ses promesses. Dire que la question nationale au Québec est réglée est, pour le moins, téméraire. Malgré l'anesthésie que s'emploient à utiliser les fédéralistes sur les Québécois, le bourdonnement de l'absence de signature du Québec à la Constitution de 1982 nous sile toujours à l'oreille. Mais c'est sa promesse de tenir des élections sénatoriales qui nous rappelle de la manière la plus flagrante l'impasse qui persiste sur le front constitutionnel.

S'il est théoriquement possible d'organiser des élections quasi informelles pour recommander au gouverneur général les nominations à la Chambre haute, l'écart de représentativité parfois abyssal entre les provinces, lui, ne peut être corrigé que par une modification constitutionnelle.

L'Alberta peut-elle accepter d'avoir un sénateur élu et responsable par 600 000 habitants, alors que le ratio pour les provinces de l'Est demeure en deçà du 1 pour 100 000? Bref, aussi bien dire que les sénateurs seront élus au Canada à la date la plus près entre celle où les

poules auront des dents et celle où le Québec sera constitutionnellement reconnu comme une nation (ou quelque chose du genre).

Maxime Gagné
Le 25 janvier 2011

Le nouvel emploi de M. Bouchard

Lorsque Lucien Bouchard a quitté ses fonctions de premier ministre du Québec au début de 2001, il était indéniable qu'il partait la tête haute avec l'estime de la population. Toutefois, depuis quelques années, ses interventions ponctuelles dans l'actualité me laissent amer.

Alors que certaines sociétés se retirent des projets d'extraction des gaz de schiste et que le gouvernement semble même faire volte-face dans ce dossier, il est à se demander quelles sont les véritables motivations du président désigné de l'Association pétrolière et gazière du Québec.

Dans tous les cas, ce serait prendre les citoyens du Québec pour des valises si les arguments de son prédécesseur, selon lesquels l'exploitation des gaz de schiste permettrait de créer de l'emploi et de la richesse collective, étaient repris.

Mathieu Vaugeois
Le 25 janvier 2011

Du respect pour Georges Lalande

Je ne suis pas surpris de constater que M. Georges Lalande réfléchisse au fait de demander l'annulation du rapport de la commission Batarache. Je comprends très bien la position de M. Lalande, l'ancien sous-ministre et député libéral qui a été écorché tout comme Marc Bellemare dans le rapport Batarache. Les Québécois ont éprouvé un grand respect envers M. Lalande lors de son témoignage à la commission, où nous avons vu un grand homme venir livrer un témoignage transparent, libre et d'une franchise extraordinaire. Le fait que l'ex-juge Batarache n'ait pas tenu compte des preuves et du témoignage de M. Lalande dans son rapport en dit très long sur le commissaire nommé par Jean Charest. Le premier affront reçu par M. Lalande, avant le dépôt du rapport, fut de devoir se trouver un avocat indépendant malgré toutes les années qu'il a passées au service de l'État québécois. M^e Suzanne Côté, dans toute sa neutralité, n'avait visiblement aucun intérêt à défendre l'ancien sous-ministre. Si, pour les libéraux, M. Georges Lalande est un traître pour avoir soutenu les affirmations de Marc Bellemare, le peuple québécois a trouvé en lui un exemple de courage, de confiance et de détermination.

Hugo Boulet
Saint-Jean Chrysostôme, le 25 janvier 2011

LIBRE OPINION

Les PPP et le principe de précaution

PIERRE J. HAMEL

Professeur-chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS)

Pour nourrir un scepticisme de bon aloi par rapport aux PPP, on pourra lire le tout dernier rapport du comité des comptes publics de la Chambre des communes britannique, rendu public le 18 janvier dernier. Leur première conclusion est sans équivoque: rien ne permet de conclure que les partenariats public-privé (PPP) sont plus intéressants que le mode traditionnel.

Ces parlementaires qui expriment ainsi leurs doutes sont pourtant les mieux placés au monde pour bien observer un grand nombre de PPP; leurs incertitudes sont d'autant plus remarquables que la très grande majorité d'entre eux s'affichait comme partisans des PPP, du moins jusqu'à tout récemment. Si les avantages de la formule ne sont pas clairs au pays des PPP, comment pourrait-on prétendre le contraire ici?

Dans *Le Devoir* du mardi 28 décembre, sous le titre «*Les PPP ont le dos large*», Paul G. Brunet me reproche de mener «*une charge à fond de train contre les PPP*». C'est un mauvais procès, car j'ai souvent écrit qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de faire, en bonne et due forme, une évaluation comparative des avantages et inconvénients de la formule des partenariats public-privé et de ceux du mode traditionnel. On trouvera facilement deux rapports mis en ligne récemment en cherchant avec les mots «*Hamel INRS PPP*». Les projets vraiment comparables sont peu nombreux et les informations de base font souvent défaut. Sur tout, il est prématuré de tenter une évaluation complète des PPP, car même les tout premiers PPP anglais

n'en sont pas encore au tiers de la durée de leur contrat. Il est néanmoins possible de glaner des observations qui permettent de dresser quelques constats intermédiaires.

■ Les PPP ne sont très certainement pas meilleur marché que le mode traditionnel. Selon les vérificateurs généraux au Québec, en Ontario, en France ou en Angleterre, il est faux de prétendre que les PPP sont financièrement avantageux, que ce soit pour l'investissement initial ou pour l'estimation des frais de fonctionnement ou des investissements subséquents. Et c'est le seul point qui soit presque certain: en fin de compte, ce sera plus cher.

■ Il est faux de prétendre que le partenaire privé assume les risques les plus importants: ils demeurent inmanquablement à la charge du public. Certes, le privé prend en charge les risques «normaux», comme c'est de toute façon le cas pour pratiquement n'importe quel chantier, mais c'est toujours le public qui se retrouve à payer pour les vrais problèmes, «extraordinaires», comme lors de la faillite du plus gros PPP du monde (Metronet, métro de Londres), ou comme pour les multiples «surprises» qui agrémentent nombre de PPP. Le tout premier PPP québécois a d'ailleurs débuté en grand en présentant, en cours de chantier, deux factures inattendues; pourtant, lors de la cérémonie officielle de signature du contrat de PPP relatif au prolongement de l'autoroute 25 en septembre 2007, les ministres présentes et le porte-parole du consortium avaient beaucoup insisté sur la «garantie blindée» contre les mauvaises surprises... Les premières mauvaises surprises sont survenues deux ans plus tard et l'augmentation s'est chiffrée à plus de 10 % du total (notamment à cause d'une mauvaise estimation du volume de sols contaminés à traiter).

■ Comme ce sont de très «grosses bouchées», il est clair que les PPP ne favorisent pas la concurrence et qu'ils ne constituent pas la meilleure formule pour éviter la collusion.

■ Manifestement, PPP et souplesse sont parfaitement antinomiques.

Le manque de recul constitue le principal problème pour une évaluation globale qui respecterait les règles de l'art: même en Angleterre, les PPP ne fonctionnent que depuis le début des années 2000 et on ne connaît pas la fin de l'histoire... qu'à la fin (!). Même si tout jugement définitif est prématuré, les observations qui s'accumulent devraient nous inciter à la plus grande prudence.

Un bref post-scriptum pour finir. Souvent cité en exemple des dérapages du mode traditionnel, le projet du prolongement du métro vers Laval a été mené à terme à un coût en réalité tout à fait raisonnable: le coût réel au kilomètre s'est révélé très près de l'estimation, et ce coût est très étroitement comparable aux coûts constatés ailleurs sur la planète pour des prolongements de lignes de métro similaires réalisés au cours de la même période.

Seul petit détail bête — mais ô combien affligeant —, quelqu'un avait mal calculé la distance, de sorte qu'on avait multiplié le bon coût au kilomètre, mais par le mauvais nombre de kilomètres. Je me souviens que, l'après-midi même de l'annonce, une géographe de l'INRS avait fait la tournée des bureaux pour montrer, cartes à l'appui, qu'une stupide erreur de cartographie élémentaire (non-respect de l'échelle sur toute la distance) avait conduit à cette sous-estimation qui continuera à hanter jusqu'à la fin des temps ce projet utile, beau, bien fait et à bon compte.

IDÉES

Vente du calvaire d'Oka

Le présage de dilapidations à venir

PHYLLIS LAMBERT
SERGE JOYAL

Respectivement architecte et sénateur

La décision de la fabrique d'Oka de vendre les sept grands bas-reliefs en bois polychrome sculptés par Guérin dit Belleville en 1775 est tombée comme un coup de tonnerre dans le firmament bleuté du silence de plomb qui entoure habituellement la protection du patrimoine religieux au Québec.

La raison alléguée par le curé Martin Tremblay est le besoin criant de fonds pour effectuer des travaux majeurs de restauration de l'église, en commençant la toiture qui coule. La réaction de la ministre Christine St-Pierre a frappé sur deux clous. Le premier: elle ne recommande pas l'achat des œuvres par le gouvernement parce qu'en 1980, Québec avait subventionné à hauteur de 25 000 \$ la fabrique pour acquérir le calvaire. Le second: parce qu'il y aurait d'autres sources à solliciter pour recueillir les 500 000 \$ manquants afin de financer les travaux de restauration.

La ministre St-Pierre a donc balayé le problème de sa table: pas un sou public de plus, et c'est autrement que la fabrique devrait se débrouiller.

Sauver les murs

Est-ce que cela suffit pour s'en laver les mains? Certainement pas. Quand il s'agit de conserver des objets d'art du patrimoine prééminent reconnu «national», il y a une «petite» responsabilité de plus à assumer. Ce n'est pas aussi simple qu'on le prétend.

En effet, la situation vécue à Oka risque fort bien de se reproduire ailleurs! Le temps et le climat au pays veulent que tôt ou tard, tous les édifices religieux classés «monuments» doivent faire face à des travaux incontournables. Et plusieurs d'entre eux se trouvent dans de petites

communautés qui n'auront pas les moyens d'assumer 30 % des coûts de réfection toujours plus élevés: pour plusieurs fabriques, 500 000 \$, c'est inaccessible localement. Certaines seront, comme la fabrique d'Oka, tentées de vendre un ou deux tableaux, quelques pièces d'orfèvrerie (s'il en reste), pour pallier le plus urgent. Et la roue se mettra alors à tourner... vendre nos biens patrimoniaux pour sauver les murs!

La solution n'est pas dans le pelletage en avant du problème. Il faut voir la situation pour ce qu'elle est.

Des questions essentielles

Lorsqu'il s'agit de protéger et de garder accessibles au public les œuvres d'art classées «biens nationaux», le premier devoir du ministre est d'abord d'agir avec diligence, en bon père de famille, comme le dit le Code civil, et de se poser les questions suivantes:

■ Quelles institutions peuvent le mieux conserver ces œuvres pour la postérité?

■ A quelle forme de contribution est-il nécessaire de faire appel pour assurer leur acquisition?

■ Qui doit prendre le leadership pour qu'une solution raisonnable, et dans l'intérêt public, soit trouvée?

Parce que, selon nous, à partir du moment où l'État reconnaît une œuvre d'art bien patrimonial public, il ne peut pas se laver les mains de ce qui peut advenir de cette œuvre si son propriétaire déclare forfait et n'est plus en mesure d'en conserver la garde et l'accès.

C'est le principe même de la responsabilité gouvernementale qui est ici en cause. C'est la différenciation entre une œuvre d'art qui est «classée» et une autre qui ne l'est pas. Pour celle qui l'est, on s'attendrait à ce que les autorités publiques fassent un «petit quelque chose» pour protéger l'intérêt «national» dans cette œuvre. Classer une œuvre d'art «bien culturel» comporte aussi une responsabilité publique de suivi.

Les limites de la bonne foi

C'est là où la position de la ministre de-

vient précaire. Ce n'est pas parce que de bonne foi, il y a 30 ans, on croyait garantir la conservation de ces sept œuvres qu'aujourd'hui, on peut rétorquer qu'il n'y a plus de responsabilités.

Nous avons tous, individuellement, une part dans ces œuvres puisqu'on a estimé d'intérêt public de les conserver et de les rendre accessibles. Comme fiduciaire de cet intérêt, le ministre ne peut pas abdiquer cette responsabilité en notre nom collectif.

Les circonstances aujourd'hui ont dramatiquement changé par rapport à celles d'il y a 30 ans. Les risques de dispersion sont maintenant beaucoup plus réels et appellent une autre attitude de la part de nos gouvernements, et singulièrement, de la ministre qui en répond.

Un geste politique

Des institutions dont c'est le mandat de conserver les œuvres d'art au bénéfice du public doivent être mises à contribution. Celles-ci devraient avoir le souci de développer une politique de gestion stratégique des œuvres d'art patrimoniales, en particulier les œuvres à caractère religieux.

Il y a le Musée «national» des beaux-arts du Québec, un musée d'État qui est le dépositaire des œuvres d'art liées à notre histoire et à notre culture, et son fonds d'acquisition peut être mis à profit; il y a le Musée des beaux-arts de Montréal, dans la région même où ces œuvres ont été créées, qui pourrait aussi les recevoir. Une meilleure coordination de la politique d'acquisition entre les différents musées intéressés par des œuvres comme celles d'Oka permettrait de faire face à des situations comme celle qui nous interpelle aujourd'hui.

A Montréal, il y a 20 ans, on avait fait appel à une souscription publique pour acquérir le portrait de Hugo Simons par le peintre allemand Otto Dix, dont le MBAM vient de présenter une rétrospective exceptionnelle avec la Neue Gallery de New York. On ne s'en était pas lavé les mains!

La ministre pourrait-elle s'étirer un peu plus le bras, assumer sa responsabilité de fiduciaire de notre intérêt collectif dans ces œuvres d'art, et poser un geste qui ne serait pas perçu comme si on se débarrassait d'un problème mais plutôt comme celui de la voie à suivre?

La santé
version
Mulroney

NORMAN SPECTOR

Dans les pages du *Globe and Mail* le week-end dernier, Brian Mulroney a suggéré au premier ministre Stephen Harper «d'oublier les manchettes faciles, les sondages et la popularité pour faire quelque chose de marquant». L'ancien premier ministre a plus précisément conseillé à M. Harper de réunir un panel non partisan pour se pencher sur notre système de soins de santé. Selon M. Mulroney — qui a lui-même eu quelques expériences avec le réseau ces dernières années —, «sans une nouvelle façon de penser et des approches visionnaires, les soins de santé vont accaparer de 70 à 75 % des budgets provinciaux».

Je crois qu'il serait sage pour M. Harper de ne pas tenir compte des conseils de l'ancien premier ministre. Et ce, pour quatre raisons.

Tout d'abord, il est difficile de concevoir comment la création d'un simple panel pourrait élever le legs de Stephen Harper au niveau de celui de Lester Pearson, cité ici en exemple par Brian Mulroney pour avoir fondé le système public de l'assurance maladie. Pas plus qu'il ne suffirait à ranger le premier ministre actuel aux côtés de Pierre Trudeau et de sa Charte des droits et des libertés. Pour ne pas parler de l'héritage de M. Mulroney, avec son traité de libre-échange.

Deuxièmement, il est important de comprendre — et je soupçonne que M. Harper le comprend très bien — que les dernières sorties de Brian Mulroney sont d'abord motivées par sa volonté de redresser son image sérieusement ternie par ses relations avec Karlheinz Schreiber, le marchand d'armes germano-canadien. Ternie aussi, selon le rapport de la commission Oliphant, par son témoignage évasif sur ses relations avec M. Schreiber, aujourd'hui en prison dans son pays natal.

Depuis plusieurs années, M. Mulroney et ses acolytes, y compris certains médias, ont essayé de faire accepter l'idée voulant qu'il faille faire une distinction entre les premiers ministres de «transformation» et ceux d'«administration». Les premiers font de grandes choses, comme l'accord de libre-échange, et les seconds ne s'inquiètent que du taux de chômage! En effet, l'ancien premier ministre et son camp sont même allés jusqu'à défendre l'idée voulant qu'un premier ministre se doive d'être impopulaire lorsqu'il quitte ses fonctions. Une norme qui classerait M. Mulroney parmi les plus grands de notre histoire.

Troisièmement, en faisant de Lester Pearson un premier ministre d'un gouvernement minoritaire qui a fait de grandes choses, M. Mulroney passe sous silence le fait que M. Harper n'a aucun allié naturel au Parlement comme M. Pearson en avait au NP, les véritables pères de l'assurance maladie. Et pour cause. M. Harper n'a pas d'alliés naturels aux Communes parce que, malgré tous les compromis faits pendant ses cinq années au pouvoir, il lui reste encore quelques principes conservateurs, une complication qui n'a jamais ennuyé M. Mulroney. Cela explique aussi pourquoi M. Harper a quitté le Parti progressiste-conservateur alors que M. Mulroney était premier ministre.

Cela m'amène à la quatrième raison justifiant ce pour quoi M. Harper doit faire fi des conseils de M. Mulroney. M. Harper a déjà fait quelque chose de grand. Il a restauré le Parti conservateur en partie divisé par les tentatives de M. Mulroney de faire quelque chose de remarquable au lac Meech et à Charlottetown. Je ne sais pas comment les historiens évalueront la période de M. Harper, mais arrêter l'érosion d'un Canada prêt à sombrer dans la catégorie d'un État à parti unique pourrait certainement être interprété comme un héritage tout à fait remarquable.

Une dernière chose. Il est ironique que M. Mulroney, le père du lac Meech et de Charlottetown, s'intéresse aux soins de santé, un domaine de compétence provinciale. En termes simples, l'expertise dans ce domaine est dans les capitales provinciales, tandis qu'Ottawa n'en a pratiquement aucune. Malgré tous ses défauts, comme Michel David le soulignait mardi, l'approche de M. Harper en matière de fédéralisme est restée respectueuse des provinces, y compris du Québec.

Norman Spector est chroniqueur politique au *Globe and Mail*

nspector@globeandmail.ca

JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Un des bas-reliefs sculptés par Guérin dit Belleville

rence fondamentale entre une œuvre d'art qui est «classée» et une autre qui ne l'est pas. Pour celle qui l'est, on s'attendrait à ce que les autorités publiques fassent un «petit quelque chose» pour protéger l'intérêt «national» dans cette œuvre. Classer une œuvre d'art «bien culturel» comporte aussi une responsabilité publique de suivi.

Les limites de la bonne foi

C'est là où la position de la ministre de-

Groupe de travail sur le journalisme

L'information au Québec: un effort collectif s'impose

DOMINIQUE PAYETTE

Professeure de communication à l'Université Laval
et directrice du Groupe de travail sur le journalisme
et l'avenir de l'information au Québec

Nous publions des extraits du rapport dévoilé hier, qui peut être consulté sur notre site, au www.ledevoir.com.

Après un an de travaux, c'est le déséquilibre qui nous semble être l'une des caractéristiques les plus frappantes de la situation actuelle de la presse et du journalisme québécois.

Déséquilibre entre les régions et les citoyens en matière d'accès à une information diversifiée sur l'ensemble du territoire. Déséquilibre dans les rapports entre les journalistes et les patrons de presse, entre les journalistes professionnels et les autres communicateurs, amateurs ou professionnels. [...] Or, ce déséquilibre existe aussi au sein du système lui-même: celui-ci connaît en effet d'importants seuils de concentration de la propriété dans le milieu de la presse écrite quotidienne, des journaux hebdomadaires, des magazines, de la radio et de la télévision.

Le mandat du Groupe de travail ne portait pas sur la concentration de la propriété des médias, mais nous ne pouvons exclure de notre réflexion cette réalité, tout comme ses conséquences. Ce phénomène n'a rien de nouveau. Dès le début des années 1970, l'accroissement de la concentration a soulevé des inquiétudes dans le milieu journalistique et, dans une moindre mesure, dans les milieux politiques, et la population canadienne et québécoise en général. [...]

Des rapports [publiés dans le passé] admettent les indéniables avantages économiques de la concentration de la propriété des médias. Ils en soulignent aussi les conséquences potentiellement négatives, que ce soit en matière de pluralisme et de diversité des sources d'information, ou que cela entraîne la monopolisation du marché publicitaire et l'uniformisation de l'information fournie aux citoyens et aux citoyens, un risque contre lequel met en garde, entre autres, le Conseil de presse du Québec dans son guide de déontologie.

Malgré le fait que les contextes socio-économiques et politiques aient changé entre 1970 et 2010, force est de constater que ces inquiétudes persistent depuis 40 ans. Comment expliquer alors l'absence de politiques, de lois et de règlements pour limiter la concentration de la presse au Québec?

Grand paradoxe

D'abord, le Québec ne dispose pas de tous les outils pour établir de telles règles, contrairement

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Des journalistes assistent à une conférence de presse du maire de Montréal, Gérald Tremblay. Dès le début des années 1970, l'accroissement de la concentration a soulevé des inquiétudes dans le milieu journalistique et, dans une moindre mesure, dans les milieux politiques, et la population canadienne et québécoise en général.

à ce que peut faire le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) au moment de l'attribution, de l'examen ou du renouvellement des licences. Voici pour une première raison objective.

Cependant, cette absence de politiques québécoises relatives à la propriété des médias ne s'explique pas seulement par des incapacités législatives ou réglementaires, ni même par l'absence de courage politique ou par le règne de l'économie triomphante. Elle résulte du grand paradoxe — bien identifié par des spécialistes de l'économie des médias — qui caractérise la production de l'information d'intérêt public: la production d'un bien collectif (l'information), essentiel au fonctionnement de la démocratie, est dévolue à des entreprises privées astreintes à une logique

commerciale légitime dans le système économique qui prévaut au Québec.

Ainsi continuons-nous collectivement d'attribuer une mission sociale essentielle à l'information pour une démocratie effective et efficiente, tout en protégeant la liberté commerciale des entreprises chargées d'assurer cette mission. Selon cette conception, le marché devait pouvoir assurer ce mandat, et les arguments économiques ont prévalu au moment de faire des choix politiques pour limiter la concentration de la propriété des médias. Ce paradoxe s'est mué en un confortable laisser-faire, malgré quelques soubresauts alarmés et épisodiques de l'opinion publique et des milieux politiques. Des soubresauts qui, il faut bien l'avouer, ne se sont pas traduits en gestes concrets de la part des pouvoirs publics. [...]

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent-Bouchard et Édenne Plamondon-Emond (commis internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Annel Elinam, Veronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebâh (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Nancy Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Veronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

CALVAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

La semaine dernière, le ministre St-Pierre a exigé que la vente des biens classés soit reportée d'un mois et que la fabrique se tourne vers le Conseil du patrimoine religieux pour obtenir l'argent nécessaire pour retaper son église. Au final, la ministre a indiqué qu'elle ne verserait pas un sou de plus pour ces œuvres pour lesquelles le gouvernement Lévésque a déjà versé 25 000 \$ il y a 30 ans.

«La ministre St-Pierre a donc balayé le problème de sa table: pas un sou public de plus, et c'est autrement que la fabrique devrait se débrouiller. Est-ce que cela suffit pour s'en laver les mains?», déplorent les deux doyens de la défense du patrimoine. Fondatrice du Centre canadien d'architecture, Phyllis Lambert est aussi l'une des instigatrices du mouvement de sauvegarde du patrimoine montréalais Sauvons Montréal, de-

venu depuis Héritage Montréal.

«Ce n'est pas parce qu'on a donné 30 000 \$ il y a trente ans qu'on peut se défaire de ses responsabilités», a ajouté hier le sénateur, en entrevue au *Devoir*.

Serge Joyal croit que c'est le principe même de la responsabilité gouvernementale découlant du choix du classement d'une œuvre exceptionnelle qui est bafoué dans cette affaire. «Classer une œuvre implique une responsabilité de suivi. C'est là où la position de la ministre devient précaire. À partir du moment où l'État reconnaît qu'une œuvre d'art est un bien patrimonial public, il ne peut se laver les mains de ce qui peut advenir de cette œuvre si son propriétaire déclare forfait et n'est plus en mesure d'en conserver la garde et l'accès», croit le sénateur.

Demander aux paroisses d'assumer seules 30 % du financement de travaux qui peuvent atteindre des montants mirobolants (2 millions à Oka) ne peut tenir lieu de seule politique, dit-il.

Serge Joyal, grand collectionneur d'art et de pièces du patrimoine religieux québécois, a lui-même légué une grande partie de sa collection au Musée d'art de Joliette dans les années 1960 et 1970,

ainsi qu'au Musée des beaux-arts de Montréal.

Il craint que l'attitude débonnaire affichée par la ministre St-Pierre quant au patrimoine religieux protégé ne donne le feu vert à une liquidation en masse de biens classés par des centaines d'églises en manque de budget.

«Les risques de dispersion sont aujourd'hui beaucoup plus réels», invoque le sénateur.

«La situation vécue à Oka risque fort de se reproduire ailleurs. Tôt ou tard, tous les édifices religieux classés "monument" devront faire face à des travaux incontournables. Certaines [fabriques] seront [...] tentées de vendre un ou deux tableaux, quelques pièces d'orfèvrerie [s'il en reste] pour pallier le plus urgent. Et la roue se mettra alors à tourner... vendre nos biens patrimoniaux pour sauver les murs!», peut-on lire dans la lettre.

Pour protéger ces œuvres que l'on a hissées au rang de biens collectifs il y a trente ans, la solution la plus logique serait leur achat par le biais des budgets d'acquisition de musées nationaux, croit le sénateur. A son avis, la conservation de pièces de cette ampleur (sept tableaux de grande superficie) relève de la mission d'institutions na-

tionales. «Il y a un leadership à prendre, car la situation est exceptionnelle», relance ce dernier.

Ce grand collectionneur estime d'ailleurs très minces les chances qu'un acheteur privé verse les centaines de milliers de dollars espérés par la fabrique pour régler ses problèmes d'intendance. «Il s'agit de grands bas-reliefs à thématiques religieuses. Si les pièces ne trouvent pas preneurs, est-ce que la fabrique les vendra à n'importe quel prix?», s'inquiète-t-il.

Au moment où les parlementaires amorcent les consultations sur la Loi sur le patrimoine culturel, tout le processus entourant le classement d'une œuvre ou d'un bâtiment mérite d'être éclairci, pense le cosignataire de la lettre. «La ministre a jugé urgent de dépenser deux millions pour acquérir la maison des hommes du complexe des Sœurs grises pour un bâtiment qui n'était pas menacé. C'était une décision purement politique. Elle peut faire un geste pour sauver des biens dont la sauvegarde est clairement plus problématique», opine-t-il.

Le Devoir



Le caucus du Bloc québécois était réuni hier à Québec.

MATHEU BÉLANGER REUTERS

INJECTION

SUITE DE LA PAGE 1

VIH et du virus de l'hépatite C (VHC) chez les utilisateurs de drogues injectables, explique ce rapport d'une soixantaine de pages, que l'on trouve sur le site du ministère.

«Lorsqu'on remet du matériel d'injection stérile à quelqu'un, mais en lui refusant la possibilité de s'injecter sur place, la prévention des infections et des autres méfaits liés à la consommation de drogue demeure limitée», affirme dans ce rapport le Comité-conseil sur la prévention du VIH et du VHC chez les personnes utilisatrices de drogues.

En effet, le quart de la clientèle des sites de distribution de seringues, tels que Cactus à Montréal, finit par s'injecter dans les lieux publics, à défaut d'un meilleur endroit.

«Les services d'injection supervisée sont un moyen complémentaire pour réduire les méfaits liés à la consommation de drogue», ajoute le rapport. [Ce] sont des espaces sécuritaires où les personnes utilisatrices de drogues peuvent faire leurs injections avec du matériel stérile, dans le calme, en ayant la possibilité de recevoir au besoin des soins offerts par des professionnels de la santé ou d'être dirigés vers des traitements de la dépendance.»

À qui la faute?

Dans sa correspondance avec le sous-ministre à la Santé, Jacques Cotton, le Dr Poirier en rajoute. Il réitère son souhait de diffuser le document, tout en précisant qu'il n'engage que l'opinion de ses auteurs. En effet, le rapport précise clairement qu'il ne s'agit pas des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les documents obtenus par *Le Devoir* ne permettent pas de déterminer pourquoi la publication du rapport a traîné pendant un an.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, a publiquement exprimé par le passé ses réserves quant à l'implantation des SIS. Le ministre a dit qu'il préférerait attendre l'issue du litige sur le seul site d'injection au Canada, Insite à Vancouver, avant de se prononcer.

Le gouvernement Harper tente de faire fermer ce site d'injection depuis deux ans, sans succès. A ce jour, les tribunaux de la Colombie-Britannique ont tous tranché en faveur d'Insite. La cause sera entendue par la Cour suprême du Canada.

L'automne dernier, le président du conseil de Cactus, Louis Letellier de Saint-Just, a dénoncé publiquement l'attentisme du ministre Bolduc. «Les écueils sont moins nombreux que l'on pense. Ils sont surtout politiques», avait-il dit.

Sans égard aux positions du gouvernement Charrest, Cactus (à Montréal) et Point de repères (à Québec) ont l'intention d'ouvrir leur site d'injection dès l'été prochain. Les deux sites d'échange de seringues et de matériel stérile tel le même constat que le reste de la communauté scientifique.

Les épidémies de VIH et d'hépatite commandent l'ouverture de SIS pour remédier à un véritable problème de santé publique. A Montréal, 19 % des UDI sont porteurs du VIH, et 68 % ont contracté l'hépatite C. A Québec, 11 % des UDI ont le VIH, et 64 % l'hépatite C.

Les documents obtenus par *Le Devoir* révèlent par ailleurs que les autorités se soucient beaucoup de la perception de la population à l'égard des politiques de réduction des méfaits et des UDI. Cinq études sur la question ont été réalisées depuis le printemps 2009.

Ces sondages révèlent que la perception qu'à la population des utilisateurs de drogues injectables est «assez négative». Un répondant sur deux les associe «à un certain facteur de risque, de danger».

L'ouverture aux politiques de réduction des méfaits dépend largement de la perception des citoyens à l'égard des UDI. Ceux qui réduisent la consommation de drogue à une affaire de délinquance et de criminalité sont beaucoup plus réfractaires aux politiques de réduction des méfaits. À l'inverse, ceux qui perçoivent les UDI comme des personnes en détresse, nécessitant des soins, sont plus ouverts.

La Direction générale de santé publique, qui a commandé ces études, constate que l'appui aux programmes d'échange de seringues est resté relativement stable au fil des ans, passant de 75 % en 2001 à 70 % en 2009. L'appui aux sites d'injection supervisée est passé de 54 % à 63 % pour la même période.

Le Devoir

Le Devoir

BLOC

SUITE DE LA PAGE 1

les organisations nationales devront mettre les bouchées doubles dans certaines circonscriptions pour compenser l'absence d'associations locales.

Lorsqu'une association de circonscription est inexistante ou n'est pas enregistrée auprès d'Élections Canada, il est impossible de faire de collectes de fonds locales et de remettre des reçus aux fins d'impôt. Il est également interdit de transférer de l'argent de la circonscription vers les instances nationales du parti ou vers d'autres circonscriptions. Mobiliser la base militante est aussi plus difficile. «Il y a des avantages clairs à enregistrer une association. C'est aussi plus transparent», affirme John Enright, porte-parole d'Élections Canada.

À ce chapitre, le Bloc québécois ne fait pas bonne figure. Le parti souverainiste n'a que 54 associations de circonscription, puisque 4 ont été radiées récemment. C'est donc dire que 21 circonscriptions, presque une sur trois au Québec, n'ont pas d'association locale.

Encore plus surprenant, on constate que certaines de ces circonscriptions orphelines sont dans la mire du parti aux prochaines élections ou ont appartenu au Bloc jusqu'à récemment.

C'est le cas de Beauport-Limoilou, Portneuf-Jacques-Cartier, Lévis-Bellechasse et Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup dans la région de Québec, de Jonquière-Alma au Saguenay, ainsi que Brossard-La

Prairie et Papineau, à Montréal.

Mario Laframboise, organisateur en chef du Bloc québécois, affirme sans détour qu'il préférerait avoir des associations enregistrées dans toutes les circonscriptions du Québec. «Est-ce que ce serait plus facile? Bien sûr. Le suivi sur le terrain serait plus efficace», dit-il.

Mais Mario Laframboise soutient qu'il ne s'agit «pas d'un handicap» pour autant. Le Bloc a des exécutifs locaux dans toutes les circonscriptions, mais plusieurs ne veulent pas s'enregistrer, dit-il. «C'est une question de choix. Les militants nous disent qu'ils préfèrent se concentrer sur le recrutement d'un candidat et ne pas faire de financement ou d'activités officielles. C'est donc l'instance nationale qui gère leurs finances et doit remettre des reçus si on fait une activité de financement. C'est plus complexe», dit-il.

Le Bloc affirme que toutes les circonscriptions sont en bonne santé financière, même celles qui sont orphelines. «On a 3,3 millions de dollars dans les comités, dit M. Laframboise. C'est bien assez pour faire campagne partout.» Par exemple, une circonscription orpheline comme Brossard-La Prairie a amassé 41 000 \$. «La moyenne des dépenses électorales est de 40 000 \$ par circonscription, alors c'est très bien», dit-il.

Les verts à la traîne

Le Parti conservateur, le Parti libéral du Canada et le NPd ont tous 75 associations de circonscription enregistrées au Québec. Toutefois, les conservateurs ont réactivé récemment deux associations qui avaient été radiées, faute de s'être conformées aux règles d'Élections Canada: l'Association électo-

rale du Parti conservateur dans Bourassa, à Montréal (réenregistrée le 6 janvier dernier) et l'Association du Parti conservateur d'Alfred-Pellan, à LaVal (réenregistrée le 22 septembre dernier).

Le Parti vert d'Elizabeth May (codirigé par l'ancien joueur de hockey Georges Laraque) est le plus mal en point des cinq grandes formations politiques, avec à peine 39 associations de circonscription en place, soit tout juste au-dessus de la moitié des 75 circonscriptions. Et sur ces 39 associations, 16 ont été créées en 2009 ou 2010, soit très récemment, selon nos recherches dans la base de données d'Élections Canada (la liste complète pour tous les partis est disponible sur notre site Internet).

Signe des difficultés du Parti vert à garder une base militante active au Québec, pas moins de 23 associations de circonscription ont dû être radiées depuis les dernières élections, en 2008.

Benoît Michaud, porte-parole des verts pour la région du Centre-du-Québec, confirme au *Devoir* que la situation n'a pas été facile sur le terrain depuis deux ans. «On est un parti surtout fort dans l'Ouest et dans le centre du Canada. Au Québec, notre militantisme est jeune. On est conscient qu'on doit remédier à ce déficit d'associations. Notre objectif est d'augmenter le nombre dans les prochains mois», dit-il.

Le parti a 850 membres au Québec et veut tripler ce chiffre cette année, ce qui aiderait à avoir des associations locales fortes. «Laile du Québec a été créée en novembre 2009, alors ça commence à s'améliorer. On part de loin», dit M. Michaud.

Le Devoir

CLASSES

SUITE DE LA PAGE 1

temps. «On pallie pour septembre prochain, mais il commence à y avoir une espèce de "crunch". Nous, pour agrandir des écoles, il faudra procéder par appel d'offres. Il faut voir que d'ici deux ou trois ans, nous aurons besoin de tous les locaux demandés», a souligné Alain Perron de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Il assure que cette réorganisation majeure de l'espace est réalisée en concertation avec les parents.

Des besoins criants à Montréal

Au printemps 2010, le MEELS avait invité les commissions scolaires à évaluer leurs besoins en locaux et des rapports ont été déposés à la rentrée scolaire. Quelque 150 demandes d'ajouts de classes ont été formulées à travers le Québec. Les besoins les plus criants sont néanmoins sur l'île de Montréal, où bien des écoles sont déjà pleines à craquer. «C'est un gros dossier pour nous, c'est même historique de constater une telle hausse [d'élèves] alors qu'on entend parler de décroissance démographique», a reconnu M. Perron.

À la Commission scolaire de Montréal (CSDM), on s'attend à devoir recevoir 10 000 élèves de plus au cours des dix prochaines années. Dans son plan stratégique 2010-2015, la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île fait état

d'une augmentation de 15 % par année des inscriptions. À la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, trois secteurs sont aux prises avec de graves problèmes d'espace, soit l'Île des Sœurs, Pierrefonds et Saint-Laurent. Rien que dans ce dernier arrondissement, où l'on prévoit une augmentation de 51 % de la clientèle d'ici quatre ans, on demande l'ajout de 4 classes de maternelle et de 24 classes de niveau primaire. Et déjà, l'opération «ajout de classes» a déjà commencé. «D'ici septembre prochain, on aura cinq chantiers qui viendront à échéance, ce qui représente un ajout de 27 classes», a précisé M. Nahas.

Au-delà du baby-boom, on explique ce pullulement de petits écoliers à Montréal par la décision du gouvernement du Québec de hausser le plafond d'accueil de nouveaux immigrants de 45 000 à 55 000. Les nouvelles politiques du MEELS exigent une baisse dans le ratio enseignant/élèves dans les écoles de milieux défavorisés, et désormais partout jusqu'en 4^e année du primaire, contribuent aussi au manque de locaux, en particulier sur l'île de Montréal.

Unités préfabriquées et dérogations

Dans l'arrondissement d'Achunsi-Cartierville, l'école Sainte-Odile, située sur le territoire de la CSDM, est déjà pleine à craquer. Il n'y a pas de bibliothèque faute d'espace et tous les locaux du pavillon principal sont occupés. Il n'y a qu'à l'annexe qu'on trouve une classe vide, construite cette année en prévision d'une augmentation de la clientèle cet automne. Mais ce ne sera pas

assez, constate la directrice, Lucie Charrette, qui a déjà ouvert quatre nouvelles classes en trois ans. «Des unités temporaires sur le terrain vont être nécessaires et on espère que ça va être à court terme, a-t-elle indiqué. On nous a dit qu'elles pourraient être installées pendant l'été pour que tout soit prêt à la rentrée.»

De nouvelles familles bondées d'enfants s'installent actuellement aux Placés L'Acadie et Henri-Bourassa, les nouveaux logements sociaux construits par la Ville de Montréal. «Ça va déborder sur les écoles autour, c'est sûr», a dit Mme Charrette en rappelant qu'elle sont déjà à pleine capacité.

Isolée, son école doit également affronter un problème géographique majeur, étant enclavée à l'ouest de l'autoroute 15, son territoire étant délimité au nord par la rivière des Prairies et à l'est par celui d'une autre commission scolaire. Peu d'écoles sont situées à proximité et ne peuvent donc pas absorber le surplus de clientèle.

En outre, les politiques d'admission de cinq nouvelles écoles de la CSDM, soit Louis-Colin, Marie-Rivier, Saint-Bernardin, Saint-Lucie et Saint-Mathieu, bénéficieront d'une dérogation pour permettre de rediriger certains élèves vers des écoles avoisinantes, on relevé la semaine dernière des médias locaux d'Achunsi et de Saint-Michel. Ainsi, certains élèves résidant près d'une école pourraient être envoyés dans un autre établissement plus éloigné.

Le Devoir

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390